

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville, tenue le 30 janvier 2014, à 19h30, au 260 rue de l'Église, Napierville suivant avis de convocation en date du 27 janvier 2014 conformément à l'article 152 du Code Municipal et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants:-

- Ghislain Perreault
- Daniel Dumontier
- Chantale Pelletier
- David Dumont

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Mario Dufour.

### **Résolution #066-2014 : Ordre du jour:**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour:

### **ORDRE DU JOUR**

#### **ASSEMBLÉE DU 30 JANVIER 2014**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Comptes à payer : Aréo-Feu Ltée
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

### **Résolution #067-2014 : Comptes à payer : Aréo-Feu Ltée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de « Aréo-Feu Ltée » au coût de 399,854.31\$ pour l'achat d'un camion-échelle usagé suivant facture numéro 228972.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que la part de Napierville soit payé à même la réserve pompiers soit le montant de 51,139.95\$ et le solde à même les surplus accumulés non autrement appropriés requis aux fins de cet achat.

ADOPTÉE

### **Période de questions :**

Intervention de : Monsieur Serge Couture

Je, soussignée, directrice générale adjointe, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Julie Archambault, dir. gén. adj.

### **Résolution #068-2014 : Levée de l'assemblée:**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de clore l'assemblée à 19h33.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MARIO DUFOUR  
MAIRE SUPPLÉANT

\_\_\_\_\_  
JULIE ARCHAMBAULT  
DIR. GÉN. ADJ.